



Anzat-le-Luguet

Bulletin municipal

N° 105

**Novembre
décembre 2025**

Bimestriel

Ce qui s'est passé

La Tour de Besse inaugurée après un an de travaux de restauration.

Besse. — L'inauguration de la Tour de Besse s'est tenue samedi 20 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, devant un public particulièrement nombreux. Après un an de travaux, le monument emblématique du village a été officiellement présenté dans sa version restaurée par l'architecte Christian Laporte en présence des entreprises et des représentants des collectivités impliquées dans le financement du projet.

Dès 11 h, habitants, élus et curieux se sont réunis au pied de la tour pour assister à la cérémonie. Les prises de parole ont rappelé les enjeux du chantier : consolidation de l'édifice, mise en sécurité du site et valorisation d'un patrimoine historique majeur pour la commune. Les intervenants ont souligné la collaboration étroite entre collectivités et artisans spécialisés.

La cérémonie s'est poursuivie dans une atmosphère conviviale. À 12 h, un cocktail a été offert au pied de la tour, permettant au public d'échanger sur l'ampleur des travaux réalisés et sur les perspectives de mise en valeur future du site, visites et animations patrimoniales par exemple.



participants, prêts à en découdre avec les pièges insérés dans le texte par son auteur, Bernard Pivot. Loin de se lamenter sur les fautes commises, tous ont joué le jeu, curieux de retrouver ou découvrir mots anciens, règles de grammaire oubliées ou subtilités de notre langue. La doyenne des participants, (101 ans) accompagnée de sa fille et de sa petite-fille, fut applaudie pour sa vaillante participation. Beaucoup, dont certains venus de communes éloignées, sont prêts à revenir, alors en route pour une prochaine édition !

En mars dernier le **Club de l'Age d'Or** a organisé à Anzat, pour la première fois une dictée pour tous, *La longue balade des mots* ». Cette dernière ayant rencontré un franc succès, le Club a décidé de renouveler l'exercice. Le **mercredi 29 octobre** la 2^{ème} dictée, « *La randonnée inachevée* », a donc eu lieu dans la salle polyvalente avec encore plus de



Le **concours de belote** du 7 novembre a remporté un vif succès avec 32 doublettes... des jambons en passant par les places au parc animalier, des tee-shirts, des bouteilles pour finir avec le dernier lot un repas pour la Saint Roch de l'année prochaine.. le comité d'animation est reconnaissant de voir la salle polyvalente aussi comble.

Nous vous donnons rendez-vous le 27 pour la Saint-Sylvestre , nous y tiendrons le vin chaud et le chocolat à disposition des visiteurs.



Le club de l'âge d'or : JOURNÉE DU 8 NOVEMBRE 2025

Le repas dansant de fin d'année de l'Age d'Or, préparé par le service traiteur du « Courcelles » de Massiac a accueilli cette année 73 personnes (adhérents et invités).

La Présidente a ouvert cette rencontre et remercié de leur présence Mr Le Maire et Mme, Mr le Maire Adjoint, Mmes les Présidentes des clubs de Lempdes/Allagnon et St Pierre Colamine, l'ensemble des excusés et participants, plus particulièrement Louissette Garinot, présidente d'honneur et Mme Deloison, adhérente doyenne.

Cinq adhérents de notre club ont eu 80 ans en 2025. Le club leur a souhaité un bon anniversaire, et à trinqué à leur bonne santé. Une belle carte a accompagné un bonnet pour les messieurs, une rose et pochette pour Madeleine.

Ensemble nous avons aussi souhaité une longue vie au petit Jules dont les grands parents, Mr et Mme Henri Verdier ont offert à tous l'apéritif pour célébrer sa venue au monde très attendue

Le bureau du club se satisfait du nombre croissant d'adhérents venus selon leur souhait des communes limitrophes, Ardes, Apchat, Mazoires, St Alyre, Molèdes et aussi de plus loin. IL les remercie pour leur aide très précieuse dans le déroulé de cette journée qui s'est terminée en musique joyeusement, grâce à Alain Badeuil bien qu'un peu écourtée par la tombée de la nuit.



de cette journée qui s'est terminée en musique joyeusement, grâce à Alain Badeuil bien qu'un peu écourtée par la tombée de la nuit.

C'était une belle journée que nous renouvellerons.



De gauche à droite

Roland Aubijoux, Henri Verdier, Madeleine Dapoigny, la meunière, Daniel Chaunion. Il manque Lucien Goyon.

Rectificatif : Suite à un oubli dans notre dernière édition, nous souhaitons remercier **Raphaël**, artiste peintre, pour sa participation lors des marchés d'été.

Quelques mots du maire sur les projets en cours

L'ancienne laiterie :



Ça y est, les travaux ont débuté à l'ancienne laiterie. Pour mémoire, ce bâtiment avait été construit avec une surface de travail en rez-de-chaussée et des logements au-dessus pour ceux qui travaillaient dans cette surface de travail. La partie

arrière extérieure avait été recouverte de tôles pour protéger le bâtiment et les cuves. Ces tôles ont enfin disparu et, pour la première fois les habitants de la commune ont vu ce bâtiment sous son « bon jour » : une jolie bâtisse de pierres avec des proportions agréables. Dès le départ du projet de rénovation, il a été question de garder la répartition de ce bâtiment entre logements et surface d'atelier-garage. Pour la partie logement il s'agissait d'aménager des appartements de vacances et saisonniers, correspondant à l'appellation *maison familiale de vacances* et pour la partie atelier-garage il s'agissait de pouvoir y entrer les véhicules communaux jusqu'à 3,3 m de haut afin d'intervenir dessus en étant à l'abri. Ainsi il fallait changer les niveaux actuels.

La transformation en maison familiale de vacances est financièrement viable (étude de marché faite par le bureau d'étude Projective Groupe financée à 50% par la Région Auvergne Rhône Alpes), et présente l'intérêt de créer des heures de travail sur la commune pour l'entretien du bâtiment mais aussi pour faire découvrir notre patrimoine au sens large (naturel, agricole, bâti, faunistique et floristique, ...) à des personnes qui n'auraient pas pu venir d'elles-mêmes chez nous.

Vous savez que le monde dans lequel nous vivons connaît sans cesse des vicissitudes et que la Covid comme la guerre en Ukraine ont influé aussi en France sur les coûts ; ainsi le chantier qui avait été estimé au départ à un prix autour de 600 000 € est passé à 880 000 € et l'appel d'offres a donné des résultats à la hausse. De plus l'éloignement des entreprises par rapport à Anzat-le-Luguet, a fait que certains lots des travaux n'ont pas trouvé preneurs. Nous sommes obligés de passer par appel d'offre via un site internet et toutes les entreprises, surtout les petites, ne le consultent pas forcément. Heureusement, après échanges, des artisans locaux ont accepté de répondre à l'appel d'offre afin que nous puissions être dans les clous pour finir de demander les subventions. Il a fallu du temps et ce temps a permis la réflexion. Nous avons décidé de ne pas changer les niveaux, c'est-à-dire de garder l'aspect extérieur de ce beau bâtiment, bien révélé depuis qu'il n'y a plus les tôles devant la partie arrière. Nous conservons la partie logement pour maison familiale de vacances et la partie atelier-garage. En procédant ainsi, nous gagnons un niveau de plus par rapport aux plans initiaux et nous augmentons la qualité de service de la maison familiale de vacances avec un espace pour une pièce buanderie et une pièce de rencontre, d'échanges, de jeux, de lecture, etc. Tout cela continue à retrouver des coûts financiers à notre échelle.

Ma récente présence au salon des maires a permis de trouver 24 000€ de plus pour ce chantier (en plus des 565 000€ déjà obtenu de l'Etat et en plus de la somme qui devrait venir aussi de la part de la Région). Un projet qui allie rénovation patrimoniale et développement économique en créant des heures de travail sur le territoire de la commune à partir d'une activité sociale touristique immersive...

Suite des mots du maire

Le point sur le développement de l'énergie solaire sur le territoire de la commune:

Le 20 octobre dernier a eu lieu, comme cela avait été convenu lors de la rencontre précédente du 19 février, une réunion pour faire le point sur l'avancée du projet.

Pour mémoire, ce projet a deux aspects :

un premier aspect: la production d'électricité pour de l'autoconsommation de façon à ce que les personnes qui vivent ici puissent bénéficier d'une énergie électrique locale et moins coûteuse, voire même pour ceux qui le peuvent financièrement investir dans de la production électrique : c'est le projet prévu (3370 m² de panneaux sur un peu moins de 1 Ha) sur un morceau de la parcelle sur laquelle se trouve la station d'épuration du Luguët. Pour le moment ce projet, de par l'application de la loi Montagne, est en stand-by et c'est pour essayer de débloquer la situation que le conseil municipal dans sa dernière séance a demandé à la Préfecture une dérogation à la loi Montagne.

Un deuxième aspect: la production d'électricité pour de la vente de façon à ce que les terrains concernés puissent avoir une chance de reprendre un rôle agricole. Comme vous le savez, après les études environnementales, il reste actuellement un ensemble de trois surfaces envisagées pour au maximum une superficie totale de 20 hectares (sur les 6656 hectares de la commune que le conseil municipal tient à protéger) et ces surfaces sont situées sur des parties de parcelles non-assujetties à la PAC et actuellement sans locataire. Le but de cette opération est de permettre d'une part de participer à la lutte contre le dérèglement climatique et d'autre part de réimplanter une activité agricole sur des terrains délaissés. Parmi ces activités sont listées : culture de plantes de montagne actuellement en voie de disparition, apiculture, petit élevage de poules en plein air, réserve de petit gibier, et autres. Il n'est pas question de faire de la concurrence à des activités déjà présentes mais bien d'en amener d'autres. Pour ce deuxième aspect, des enquêtes de terrain sont réalisées de façon approfondie et ont donné un premier résultat qui décrit la richesse faunistique et floristique de ces surfaces de façon à ce que cette richesse soit préservée lors de la réalisation du projet. Nous avons reçu ce livrable par mail et il est accessible par mail à tous ceux qui le souhaitent. Ce projet est ainsi l'occasion pour chacune et chacun de faire mieux connaissance avec le vivant qui nous entoure où que nous soyons sur la commune.

Comme cela avait été dit dès le début du projet en 2023 et 2024, des réunions régulières auront lieu au fur et à mesure de l'avancée du projet. Bien sûr tout cela ne coûte financièrement rien à la commune, c'est pris en charge par la société qui porte le projet.

E. CORREIA



Demande à l'Agglo Pays d'Issoire fonds de concours pour les travaux de restauration de la Tour de Besse

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget, il a été budgétisé les travaux de restauration de la Tour de Besse et les différentes aides financières de la DRAC, la Région, le Conseil Départemental mais également de l'Agglo Pays d'Issoire par le biais du fonds de concours.

Pour rappel, le montant total des dépenses s'élève à 258 305.30 € HT dont 222 775.43 € HT de travaux et de 35 529.87 € HT de maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne le montant des subventions est de 189 005€ réparti comme suit :

- DRAC (Etat) : 76 512 €
- Région : 62 496 €
- Conseil Départemental : 49 997 €

soit un reste à charge à la commune de 69 300.30 €

Il est proposé de demander le Fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire pour un reste à charge de la commune à hauteur de 50%, soit 34 650.15 €. Le conseil municipal valide la demande.

Renouvellement de la convention avec Météo France

Météo-France dispose depuis plusieurs années d'une station météorologique sur la commune d'Anzat-le-Luguet, sur un terrain mis à disposition par la commune.

La convention pour l'hébergement de cette station arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Météo France propose dès maintenant de poursuivre ce partenariat et de renouveler la convention à compter du 01/01/2026 pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement deux fois maximum. Le montant du loyer annuel sera de 350€ (convention disponible au secrétariat). Ce loyer sera augmenté de 50 € à chacun des deux renouvellements d'une durée de trois par tacite reconduction.

Le conseil municipal se prononce favorable pour le renouvellement de la convention avec Météo France.

Plan d'adressage

Par délibération du 04/03/2021, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

En séance en date du 07/05/2021, le conseil municipal s'est prononcé favorable sur le plan d'adressage, la nomination des rues et du mode de numérotage.

Il est rappelé que pour les hameaux ne possédant qu'une seule habitation, il avait été décidé de ne pas procéder à une nomination des voies. Or, il s'est avéré que lors de démarches administratives, les habitants de ces hameaux doivent donner une adresse précise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste disponible au secrétariat)

Approbation devis Constructel pour les travaux d'enfouissement télécom au Moulin d'Apcher

Le 8 septembre, la société Constructel a commencé l'enfouissement de la ligne 20000 volts (moyenne tension) entre Saroil et Vins-Haut pour le compte d'Enedis.

Sachant que la commune et le Syndicat des Eaux devaient faire les travaux d'enfouissement et d'assainissement et d'eau potable sur Apcher dès que possible, Enedis a intégré dans ses travaux un échange :

Ils ont placé une gaine 90 en parallèle de la gaine 160 entre Lastauves et Sagnes et entre la maison de Mme Magne à Apcher et le moulin d'Apcher. En contrepartie, la commune placera une gaine 160 entre la maison de Mme Magne et le poste électrique à l'entrée d'Apcher en venant d'Anzat. Financièrement la commune est gagnante dans cet échange.

Vu que la société Constructel faisait la tranchée en y intégrant les deux gaines électriques et le tuyau d'eau entre la maison de Mme Magne et le moulin d'Apcher ; il ne restait plus qu'à mettre dans cette tranchée les deux tubes 42/45 pour les lignes téléphoniques.

La société Constructel a proposé un devis de 14 000 € HT pour une surlargeur de tranchée de 560 mètres de longueur (560 ml * 25 €). Ce prix englobe la surlargeur, le sable et la pose des matériaux remis dessus. La commune fournit les tubes.

Vu l'avancement des travaux et l'économie faite par la commune le Conseil municipal valide le devis-Constructel.

Demande à l'Agglo Pays d'Issoire Fonds de Concours Travaux chauffage Salle polyvalente

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget, il a été budgétisé les travaux pour l'installation de l'équipement de chauffage adéquat au réseau chaleur bois pour le premier étage de la salle polyvalente et les différentes aides financières, DETR et de l'Agglo Pays d'Issoire par le biais du fonds de concours.

Pour rappel, le montant total des dépenses s'élève à 11 345 € HT.

En ce qui concerne le montant des subventions obtenu est de 3 404 € au titre de la DETR soit un reste à charge à la commune de 7941 €.

Il est proposé de demander le Fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire pour un reste à charge de la commune à hauteur de 50%, soit 3 970 €. Le conseil municipal valide la demande.





MARCHÉ DE LA SAINT-SYLVESTRE ANZAT-LE-LUGUET

SAMEDI 27 DÉCEMBRE
14H - 17H

ARTISANS ET
PRODUCTEURS LOCAUX

CRÊPES • CHOCOLAT CHAUD
VIN CHAUD

Avec la participation d'Anzat comité

Salle polyvalente



REPAS DE FIN D'ANNÉE

Le vendredi 12 décembre à 12 heures
à la salle polyvalente, la commune
organise son traditionnel repas de fin
d'année.

Vous pouvez participer sur inscription
au secrétariat de mairie moyennant
la somme de 30 euros.

Le repas est offert pour les plus de
65 ans de la commune.

Réponse souhaitée avant le 5 décembre.



**Toute l'équipe municipale vous
souhaite de bonnes fêtes de fin
d'année et une bonne année
2026**



Novembre :

vendredi 7 : Concours de belote, organisé par Anzat Comité.

samedi 8 : Repas du club de l'âge d'Or du Cézallier. 12 h salle polyvalente.

Décembre :

vendredi 12 : Repas de la municipalité 12 h à la salle polyvalente.

Samedi 27 : Marché de la Saint Sylvestre, 14 h à 17 h à la salle polyvalente.

*Pour ces manifestations et ceux qui
n'ont pas de véhicules, la mairie orga-
nise un ramassage à domicile. Faites-
vous connaître au secrétariat N°*

04 73 71 74 68

Janvier 2026

Samedi 17 janvier : Vœux du maire à 14 h 30 et galette des rois Salle polyvalente

Adresse de messagerie :

anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 73 71 74 68

Site web : <http://www.anzat-le-luguët.fr>

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les
boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas
de boîte de messagerie.

Nous vous remercions de votre compréhension.



INPS